

20 Rapport annuel 24

Som- mai- re

04
Édito

06
**Temps forts
& data clés**

34
**Faire
rayonner**
vos innovations

18
**Vous
offrir**
toujours plus
de services

50
**Un
pilotage**
toujours plus fin

Pascal Faure

Directeur général
de l'INPI



Ce bilan positif,
fruit du travail des collaboratrices
et collaborateurs de l'INPI,
témoigne de **notre engagement**
à nous adapter aux défis
économiques, technologiques
et sociétaux.



L'année 2024 marque l'achèvement de notre Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2021-2024, un cycle de quatre années jalonnées d'évolutions majeures pour l'INPI. Particulièrement ambitieux, ce COP a nécessité une évolution de l'organisation de l'Institut, l'adaptation de certains métiers ainsi que l'intégration de nouvelles compétences.

Le Guichet unique pour les formalités d'entreprises, ouvert en 2023, illustre notre capacité à répondre aux besoins croissants des entreprises. En 2024, il a permis de traiter plus de 4,2 millions de formalités. Ce chiffre impressionnant reflète l'utilité et l'efficacité de cette nouvelle plateforme numérique.

S'agissant de la propriété industrielle, les dépôts de brevets, marques et dessins & modèles se consolident, confirmant l'importance de la protection de l'innovation dans un contexte d'incertitude économique. Six nouvelles indications géographiques ont été homologuées, portant à 21 le nombre total. Dans notre démarche de dématérialisation, deux nouveaux portails ont vu le jour en 2024 : l'un dédié à e-Soleau (p. 20), l'autre à nos archives histo-

riques accessibles depuis DATA INPI (p. 21). Par ailleurs, nous avons intensifié nos réflexions sur l'intelligence artificielle, un levier stratégique pour l'avenir de la propriété intellectuelle (p. 22).

Nos actions dans le domaine de la formation ont également progressé. Notre plateforme Académie INPI s'est modernisée avec le lancement du site academie.inpi.fr et l'application « Start INPI », dédiée aux entrepreneurs, a acquis plus de 10 000 utilisateurs en 2024 (p. 31).

La coopération reste un pilier central de notre action. En France, nous collaborons avec toutes les régions métropolitaines (p. 24) afin de renforcer notre ancrage territorial et notre compréhension des besoins locaux.

Nous travaillons aussi et très étroite-

ment avec des grands partenaires nationaux comme le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI ; p. 32), le CNRS (p. 25) ou les Douanes (p. 27). Nous rencontrons enfin les entreprises sur des événements majeurs tels que Viva Technology ou Go Entrepreneurs (pp. 36 à 37) et les mettons à l'honneur avec les Trophées INPI, dont l'édition 2024 a été un véritable succès (pp. 41 à 45).

À l'étranger, nous poursuivons notre mission de représentation de la France dans les instances européennes et internationales (OEB, EUIPO, OMPI). Deux nouveaux accords de reconnaissance mutuelle d'examen des brevets (dits « PPH ») ont été signés en 2024, ce qui porte à dix le nombre total d'accords (p. 23).

Enfin, les évolutions sociétales – notamment la responsabilité sociétale et environnementale – restent au cœur de nos préoccupations. Un plan de formation sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations a été déployé (p. 57) et le télétravail, adopté par une très large majorité du personnel en 2024, s'est accompagné d'une adaptation de nos locaux (p. 54).

Ce bilan positif, fruit du travail des collaboratrices et collaborateurs de l'INPI, ouvre la voie à un nouvel horizon avec le démarrage de notre nouveau COP 2025-2029 (p. 17), témoignant de notre engagement à nous adapter aux défis économiques, technologiques et sociétaux.

Temps forts & data clés



Temps forts

Janvier



9 → 12
L'INPI au CES de Las Vegas aux côtés de Business France et de la French Tech

- 24** Signature d'une convention avec les Conseillers au commerce extérieur de la France.
- 26** Homologation de l'IG « dentelle de Calais-Caudry »


Retrouvez tous les temps forts de la coopération internationale pages 38-39

Mars

- 8** Journée internationale des droits des femmes signature d'une déclaration commune avec l'OMPI
- 12** Ouverture du portail des archives historiques de l'INPI



Avril

- 8** Nouveau portail e-Soleau
- 25** Publication du palmarès 2023 des principaux déposants de brevets en France
- 26** Journée mondiale de la propriété intellectuelle

Mai

- 13 → 24** Conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés
- 23** Pitch contest INPI, en partenariat avec French Tech Tremplin à Viva Technology



Juin

- 4** Journée de la stratégie PI
- 14** Homologation de l'IG « pierre de Vianne »
- 28** Homologation de l'IG « bottes camarguaises »

Juillet

- 11** Lancement de la campagne annuelle anti-contrefaçon en partenariat avec l'Unifab
- 22** Publication de l'étude « Innovation dans le cyclisme : pari gagnant grâce à la propriété intellectuelle ! »

Septembre

- 10** Publication du palmarès régional 2023 des déposants de brevets

Octobre

- 2** Inauguration de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle
- 9 → 11** Participation de l'INPI au 78^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
- 16** 19^e Commission mixte entre l'INPI et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle et signature d'un nouveau programme de coopération
- 31** Publication du livre *Le génie gourmand* de l'historien Bruno Fuligni

Décembre

- 6** Homologation des IG « pierre de Mareuil » et « pierre de Paussac/Paussac-et-Saint-Vivien »
- 9** Lancement d'une campagne de sensibilisation sur les risques liés à la contrefaçon en partenariat avec le CNAC et l'Unifab



Novembre

- 6** Publication de l'étude sur « La dynamique des ETI et PME françaises déposantes de brevets 2019 – 2023 »
- 11 → 20** Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles
- 21** Lancement du site academie.inpi.fr
- 27** Cérémonie de remise des Trophées INPI



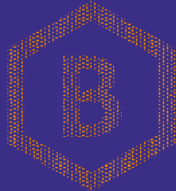
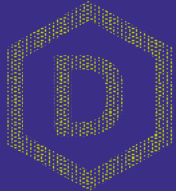
- 27** Conférence « Quantique : de la recherche au marché, le rôle incontournable des brevets » et publication de l'étude « L'informatique quantique dans les brevets en 2024 » en partenariat avec le SGPI

Data clés

Nombre total de formalités réalisées sur le Guichet unique (GU) :
4 262 360
dont

- Demandes de créations d'entreprises : **1 561 292**
- Modifications : **1 045 694**
- Comptes annuels : **852 250**
- Cessations : **579 919**
- Autres démarches : **223 205**

Nombre de brevets, de marques, de dessins et modèles déposés en 2024

2024	15 458	90 874	5 303
	-0,7 %	-2,4 %	-3,8 %
		+ 29 822 renouvellements	
			
2023	15 566	93 081	5 511
2022	14 747	94 426	5 363
2021	14 758	113 070	5 853
2020	14 309	106 155	5 903

* par rapport à 2023

21 indications géographiques homologuées depuis l'entrée en vigueur de la loi « Consommation » de 2014

20 488 e-Soleau

Les nouveaux types de marques

133

Marques non traditionnelles
Les marques non traditionnelles sont des marques qui protègent un signe particulier se manifestant sous la forme d'une couleur, d'une forme en 3D, d'un hologramme, d'un son, d'une position, d'un motif, d'un mouvement, d'un enregistrement multimédia qui permet au consommateur d'attribuer une origine à un produit.

55

Marques collectives

26

Marques de garantie

Certificats d'utilité (CU)

- **1 024 déposés**, soit 6,6 % des dépôts
- **12 CU transformés en brevets**, soit moins de 1 %

Procédures *inter partes**

* Procédure entre deux parties, devant l'INPI.

432 déchéances et annulations de marques

4 316 oppositions de marques

32 oppositions de brevets

Activité inventive

Pour les demandes de brevet déposées à partir du 22 mai 2020

95,5 % de demandes soumises aux critères de délivrance Pacte, soit **36 939** brevets en cours d'examen, **13 454** notifications de rapport de recherche préliminaire

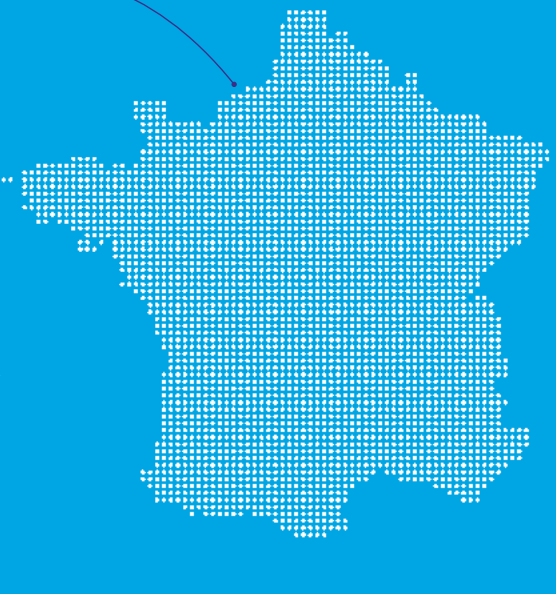
Demandes provisoires de brevets

883 demandes soit **5,7 %** des dépôts de brevets



12
conventions
régionales
en vigueur en 2024

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.



9

zones stratégiques
à l'international
couvrant près de 100 pays



18
accords signés
en 2024,
dont 2 PPH

De nouveaux accords avec l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Arabie saoudite, l'Argentine, la Chine, la Colombie, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Indonésie, le Maroc, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), le Pérou, les Philippines, le Qatar, Singapour, la Tunisie, le Vietnam ; deux PPH avec le Mexique et Singapour.

L'accompagnement des acteurs économiques

7 673
entreprises
accompagnées
en France



1 662 prestations
Coaching INPI

Échanges traités par INPI Direct :

→ **2 573 043** appels
→ **576 931** courriels



13 163
inscrits à
Start INPI

TOP 3
des sujets abordés
avec Start INPI :

- 1 modification d'entreprise individuelle ou de société,
- 2 créer son entreprise individuelle,
- 3 apprendre à utiliser le Guichet unique.

La formation

90 %

de satisfaction
globale incluant
les MOOC, les stages
courts (inter- et
intraentreprises, GU)
et les certificats

17 659

bénéficiaires des formations
de l'INPI dont

- **1 702** participants à des formations courtes et certificats
- **6 294** ayant suivi au moins une formation sur Start INPI
- **7 617** inscrits aux MOOC
- **2 046** participants aux webinaires PI

26 552
inscrits
aux MOOC depuis
leur lancement
en 2021

Focus formations
qualifiantes
52 personnes
certifiées
en 2024 :

- 25 certificats d'assistant brevets
- 14 certificats d'assistant marques, dessins et modèles
- 13 certificats d'animateur propriété intellectuelle

Réseau international

→ **387**
entreprises
accompagnées

3 317
entreprises informées sur leurs droits
en matière de propriété intellectuelle
à l'étranger

TOP 3
des sujets abordés :

- 1 généralités sur la propriété industrielle,
- 2 environnement local de propriété intellectuelle,
- 3 contrefaçon.

Au cœur du numérique

Les données sur DATA INPI

46,5 millions de données
ouvertes, libres et réutilisables
dont
→

25,7 millions de données
sur les entreprises
(dont 15 M d'entreprises actives)
et **20,8 millions**
sur la propriété
industrielle

Nombre
de données
propriété
industrielle
en ligne,
en accès
gratuit

12 millions base brevets
7,2 millions base marques
1,4 million base dessins & modèles
127 000 base jurisprudence



Les moyens d'actions

Les produits
110,4 millions d'euros

85,7 % Ventes de biens et prestations de services	14,3 % Autres produits de gestion
---	---

Les charges
158 millions d'euros

45,5 % Consommation de marchandises et approvisionnements	35,9 % Charges de personnel	18,6 % Autres charges de fonctionnement y compris les dotations aux amortissements (DAP)
---	---------------------------------------	--

Plafonnement des recettes

Depuis la loi de finances 2021, l'INPI reverse annuellement à l'État les recettes propres relatives à l'administration des titres de propriété industrielle et aux formalités d'entreprises, encaissées au-delà d'un plafond prédéfini (qui était de 124 M€ en 2021, puis de 94 M€ les années suivantes). Hors plafonnement, les encaissements budgétaires se seraient élevés à 189,9 M€.

Certification des comptes

L'INPI s'est engagé dans une politique de certification des comptes depuis 2014. Les états financiers de 2015 à 2024 ont été certifiés sans réserve.

Contrat d'objectifs et de performance 2021-2024 : objectif atteint !

Cinquième contrat signé par l'INPI avec l'État depuis 2004, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 2021-2024 a marqué une étape clé dans l'histoire de l'Institut, avec l'intégration de nouvelles missions sur les formalités d'entreprises, des avancées notables dans l'accompagnement des entreprises innovantes et la modernisation des services offerts. Ce bilan solide a ouvert la voie à de nouvelles ambitions, visant à relever les défis d'un monde en constante évolution.

Particulièrement ambitieux, ce COP a nécessité une évolution de l'organisation de l'Institut, l'adaptation de certains métiers ainsi que l'intégration de nouvelles compétences. Renforcer la qualité des services offerts, accroître la promotion de la propriété intellectuelle et l'influence à l'international, assurer un fonctionnement performant et adapté aux ambitions sont les trois axes qui ont guidé l'action de l'INPI pendant cette période.



Renforcer la qualité des services offerts

- Mise en production du Guichet unique pour les formalités des entreprises et du Registre national des entreprises.
- Évolutions des outils numériques liés aux procédures en matière de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, portail Soleau).
- Dématérialisation complète de toutes les procédures et diffusion des données sur la propriété industrielle et les entreprises sur DATA INPI.



Accroître la promotion de la propriété intellectuelle et l'influence à l'international

- Chaque année, 7 000 entreprises bénéficient d'un accompagnement personnalisé de l'INPI grâce au maillage territorial, aux actions menées en partenariat ainsi qu'à la présence de l'INPI sur de nombreux événements sur la création d'entreprises et l'innovation.
- Développement de nouveaux services tels que Start INPI, première application mobile dédiée aux entrepreneurs ; évolution de l'offre de formation (MOOC, webinaires...).
- Signature d'un nombre, sans précédent, d'accords bilatéraux avec nos homologues comme les accords de reconnaissance mutuelle en matière d'examen de brevets (PPH) et les conventions bilatérales.
- Création du dispositif France Anti-Contrefaçon.



Assurer un fonctionnement performant et adapté aux ambitions

- Internalisation de nos archives électroniques.
- Conduite de plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle afin d'accroître la performance des métiers.
- Renforcement de l'attractivité de l'INPI grâce à la promotion des métiers de la PI et à l'évolution des conditions de travail comme la mise en place d'un nouveau protocole de télétravail.

En route vers un nouveau COP 2025-2029



Le Contrat d'objectifs et de performance 2025-2029 s'inscrit, avec ambition, dans la continuité de cette dynamique. Notre volonté est d'apporter toujours plus de services répondant aux besoins des entrepreneurs et des innovateurs, pour contribuer à la croissance de notre pays, grâce à des équipes engagées, performantes et reconnues.

Cette feuille de route sur cinq ans s'articule autour de quatre axes qui se déclinent en huit orientations :



Améliorer le service aux utilisateurs

- Garantir la qualité de l'expérience utilisateur sur le Guichet unique des formalités d'entreprises et les performances du Registre national des entreprises.
- Développer de nouvelles procédures conformes aux évolutions de l'écosystème.

Exemples d'actions :
- améliorer l'ergonomie et le parcours utilisateur sur le Guichet unique des formalités d'entreprises,
- adapter les procédures d'enregistrement des dessins et modèles et des indications géographiques en conformité avec la législation européenne.



Soutenir la croissance des entreprises

- Promouvoir les services de simplification pour les entreprises et l'intérêt de la propriété industrielle pour dynamiser l'économie.
- Renforcer l'offre de services de sensibilisation à la propriété intellectuelle.

Exemples d'actions :
- réaliser des études et analyses sur des thèmes économiques et d'innovation en lien avec la propriété intellectuelle afin d'apporter un éclairage stratégique,
- renforcer les offres de formation.



Déployer des infrastructures innovantes et exploiter les données

- Développer des solutions numériques ergonomiques et inclusives pour tous les utilisateurs.
- Moderniser les infrastructures.

Exemples d'actions :
- repenser le site internet de l'INPI,
- prévenir des risques informatiques, en vue d'assurer la continuité d'activité.



Relever les défis environnementaux et sociétaux au service de la performance

- Affirmer la responsabilité sociétale et environnementale de l'INPI et la faire connaître.
- Renforcer l'attractivité de l'INPI.

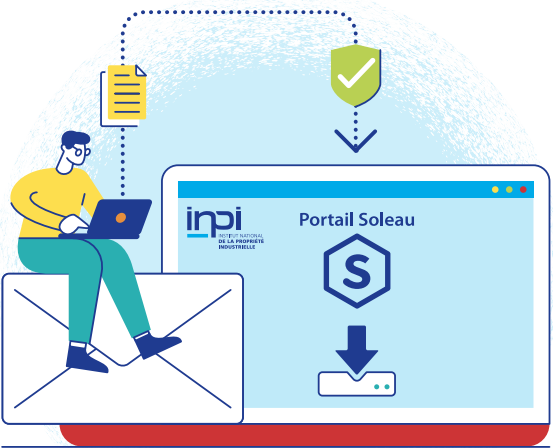
Exemples d'actions :
- réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre,
- adapter l'organisation du travail aux évolutions de la société.

Vous
offrir
toujours
plus de
services

Vous faciliter la vie

De nouveaux services dématérialisés

Au titre du premier axe de son Contrat d'objectifs et de performance 2021-2024, l'INPI avait pour ambition de renforcer la qualité de ses services. En 2024, cet objectif s'est traduit par de nombreux projets visant à améliorer l'expérience des utilisateurs et à moderniser les procédures en ligne. La mise en production d'un nouveau portail Soleau et l'ouverture d'un nouveau site consacré aux archives historiques de l'Institut en sont deux exemples emblématiques.



Le nouveau portail Soleau

Depuis le 8 avril 2024, l'INPI propose un portail Soleau modernisé. Il remplace une précédente version qui datait de 2016. Ce nouveau portail est le résultat d'un long travail visant la dématérialisation totale de l'enveloppe Soleau. Cet outil permet à l'utilisateur d'établir une preuve certaine de l'existence à une date donnée de ses créations, de ses projets ou tout simplement de ses idées. Outre le service de dépôt en ligne e-Soleau – qui s'était déjà substitué en 2023 à la

traditionnelle enveloppe Soleau – le nouveau portail permet un service d'entiercement qui offre la possibilité d'archiver de manière sécurisée et confidentielle des documents destinés à être mis à disposition d'un ou plusieurs bénéficiaires, selon des conditions définies au moment du dépôt. Les documents sont ainsi conservés de manière sécurisée par l'INPI jusqu'à la résolution des conditions indiquées au jour du dépôt.

Caractéristiques de la nouvelle solution d'entiercement :

- **Simplicité** : il n'est pas nécessaire de rédiger un contrat ni de le gérer ;
- **Rapidité** : le dépôt se fait en quelques minutes et est disponible à tout moment ;
- **Évolution** : il est possible d'ajouter des documents à la convention d'entiercement à tout moment.



Ouverture du portail des archives historiques de l'INPI

L'INPI propose un nouvel accès en ligne à ses archives historiques via la plateforme DATA INPI, sous l'onglet « archives historiques ». Ce service s'adresse aux chercheurs et aux professionnels comme au grand public. Il offre un accès simple à deux fonds majeurs : 410 000 brevets d'invention de 1791 à 1901 et 460 000 marques de fabrique et de commerce de 1857 à 1920. Le nouvel espace permet d'explorer les inventions du XIX^e siècle et de valoriser les fonds d'archives de l'Institut à travers des expositions virtuelles régulières. Étudiants et chercheurs peuvent aussi prendre rendez-vous en ligne pour consulter des documents originaux,

ou acquérir des copies haute définition de brevets et de marques. Les images des archives peuvent être réutilisées librement, à condition de citer l'INPI comme source, que ce soit pour des recherches ou des créations originales. Créé en 1951, l'INPI conserve ces archives uniques, fruits de la créativité d'inventeurs, d'ingénieurs mais aussi d'artistes. En vertu d'une convention de 2008, l'Institut bénéficie d'une autonomie rare en France, puisqu'il assure la préservation directe de ces trésors historiques.

Le saviez-vous ?

En décembre 2024, l'INPI a lancé une mission de six mois pour inventorier et valoriser son fonds d'archives historiques. L'opération vise le contenu de quelque 600 boîtes d'archives et permettra l'élaboration d'un plan de classement. La prochaine étape sera la réalisation d'un outil de recherche pour faciliter encore un peu plus l'accès, l'exploitation et la valorisation de ces précieux documents.



En bref

Les archives historiques de l'INPI en ligne proposent :

- un outil de recherche parmi près de 900 000 brevets et marques numérisés,
- des actualités,
- des expositions virtuelles.

2 500

demandes d'archives en 2024

soit près de

25 000

pages scannées

680 000

dossiers conditionnés

Vous faciliter la vie

Intégrer l'intelligence artificielle dans les procédures de l'INPI

L'essor de l'intelligence artificielle (IA) induit des transformations majeures dans nos sociétés, que ce soit en termes de préservation de l'environnement, de consommation ou de production. Elles touchent l'ensemble des secteurs de l'activité humaine. L'INPI se doit d'accompagner ces mutations, en sensibilisant ses collaborateurs à ces outils numériques et à l'IA en particulier.

Une réflexion sur l'utilisation de l'IA...

L'économie mondialisée génère une profusion inédite de données. L'intelligence artificielle permet de les analyser de manière approfondie grâce à ses puissantes capacités de traitement, de compréhension et d'extraction des informations. Une opportunité que l'INPI entend exploiter afin de se doter de solutions performantes et offrir des services toujours plus adaptés à ses utilisateurs. En 2024, un travail de réflexion a été mené par l'Institut autour des opportunités d'utilisation

de l'IA : sécurité des infrastructures et des informations qui lui sont confiées, valorisation de ses données, analyse des informations... Celles-ci sont nombreuses. Les équipes de l'Institut se sont notamment intéressées aux retours d'expérience de projets menés par d'autres entités du secteur public, pour comprendre comment appliquer l'IA aux différentes procédures de l'INPI et répondre au mieux aux besoins des entreprises et des innovateurs.

Pour préparer le COP 2025-2029

Un travail de recensement a été effectué pour qualifier les besoins de l'Institut dans le domaine de la donnée en général, suivi d'ateliers d'approfondissement des besoins identifiés ; près d'une quarantaine ont ainsi pu être recensés. Des périmètres d'application ont ensuite été définis en propriété industrielle et pour les formalités d'entreprises. Des cas d'usage ont pu être priorisés pour lesquels des solutions d'intelligence artificielle pourraient être développées, en fonction de leur complexité de mise en œuvre et de la valeur ajoutée potentielle pour l'utilisateur final.

Il s'agit, par exemple, de l'identification des marques similaires pour la recherche de précédents ou de l'aide à la personnalisation des réponses à apporter à nos interlocuteurs en fonction de leur contexte. L'objectif était de construire une feuille de route prenant toute la mesure de l'IA dans les procédures de l'INPI : de quoi préparer les nombreux projets qui débiteront dans le cadre du COP 2025-2029. Ce nouveau contrat d'objectifs et de performance a notamment pour priorités le déploiement d'infrastructures innovantes et l'exploitation des données grâce à l'IA.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre du dispositif « France Anti-Contrefaçon », des réflexions ont été menées en 2024, en collaboration avec le CEIPI. Elles sont la préfiguration d'un travail sur le développement et l'évaluation d'un modèle centralisé de détection de la contrefaçon en ligne assisté par l'intelligence artificielle.

Vous faciliter la vie

Deux nouveaux accords de reconnaissance mutuelle pour accélérer la délivrance des brevets

L'année 2024 a vu la mise en place de deux nouveaux accords portant sur l'accélération du traitement de la délivrance des demandes de brevet, ou *patent prosecution highway* (PPH). Grâce à ces dispositifs, les déposants peuvent demander gratuitement l'accélération du traitement de leur demande auprès de l'un des offices parties à l'accord, à partir du moment où elle aura été examinée par l'autre office, et ce quel que soit l'ordre chronologique des dépôts et des revendications de priorité. Les seules conditions posées sont l'existence de revendications brevetables et suffisamment proches de celles qui étaient contenues dans la demande initiale.



Un accord avec le Mexique

L'INPI a mis en place un nouvel accord PPH avec l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), qui est entré en vigueur le 3 juin 2024. Il s'agit du troisième avec un pays d'Amérique du Nord. En effet, l'INPI est déjà lié par des accords PPH avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), tous deux conclus à la fin de l'année 2021. En facilitant la protection des inventions françaises au Mexique, ce nouvel accord renforce la coopération bilatérale avec ce pays d'Amérique latine, tout en offrant une voie accélérée pour les entreprises cherchant à valoriser rapidement leurs innovations dans cette grande aire économique qu'est l'Amérique du Nord. Les déposants français occupent la septième position en termes de dépôts de brevet réalisés auprès de l'office mexicain, ce qui témoigne d'un intérêt fort pour obtenir une protection de leurs innovations au Mexique.



Un accord avec Singapour

En marge de la 65^e série de réunions des Assemblées générales de l'OMPI, l'INPI a signé un accord PPH avec l'Office singapourien de la propriété intellectuelle (IPOS), marquant ainsi son dixième partenariat international et le quatrième en Asie. Nos exportations vers Singapour ont fortement progressé depuis 2022 et frôlent désormais le seuil des 10 milliards d'euros. Ce nouvel accord, avec un partenaire particulièrement dynamique, est devenu effectif à partir du 1^{er} septembre 2024. Grâce à lui, nos compatriotes, qui occupent le 8^e rang en termes de dépôts de brevets à Singapour, pourront y renforcer leur présence, réduire les délais de traitement de leurs demandes et tirer parti des avantages compétitifs de ce marché clé et très attractif pour l'innovation.

Le saviez-vous ?

Le premier accord PPH de l'INPI a été signé avec l'office des brevets du Japon (JPO) et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Fin 2024, la France possède des PPH en vigueur avec chacun des dix pays suivants : Japon (JPO), États-Unis (USPTO), Canada (OPIC), Brésil (INPI), Corée du Sud (KIPO), Chine, Maroc, Arabie saoudite, Mexique, Singapour.

Vous accompagner au quotidien

Une politique de partenariats
dynamique et diversifiée

Afin d'élargir sa présence auprès des entreprises, l'INPI a considérablement amplifié ses partenariats avec les acteurs de l'économie, que ce soit aux niveaux local, régional ou national. Grâce au maillage complet du territoire que représente son réseau de délégations régionales, l'Institut mène une politique proactive pour identifier les partenaires les mieux à même d'accompagner son action, au plus près des réalités économiques de notre pays.



Renouvellement des conventions régionales
En 2023, l'INPI avait parachevé ses conventions régionales en portant leur nombre à douze, soit l'ensemble des régions métropolitaines continentales. Ces accords mettent en lumière une logique partenariale forte en matière d'innovation et de propriété industrielle entre l'INPI et les régions françaises métropolitaines dont l'une des compétences phares recouvre le développement économique. Ils lui permettent de multiplier les actions de sensibilisation et d'accompagnement, que ce soit sur le champ de la propriété intellectuelle ou de l'accès au Guichet unique.
En 2024, six de ces conventions régionales ont été renouvelées, avec la Bretagne, le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté, la Nouvelle-Aquitaine, les Pays de la Loire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur.



François-Xavier de Beaufort, Directeur de l'action économique de l'INPI, et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Signature d'une convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Auvergne-Rhône-Alpes
L'INPI est partenaire de longue date des CMA, notamment grâce à plusieurs conventions signées avec les chambres départementales en 2007, 2011 et 2016. C'est donc tout naturellement que l'Institut et la CMA Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une convention de partenariat, le 30 mai 2024. Ce nouveau contrat permettra de promouvoir l'innovation et la propriété intellectuelle dans l'artisanat sur toute la région, mais aussi d'accompagner les artisans pour faciliter l'accès au Guichet unique des formalités des entreprises.



Pascal Faure et Jean-Luc Moullet, Directeur général délégué à l'innovation au CNRS

Signature d'une convention avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en Centre-Val de Loire
Le 30 avril dernier, l'INPI et le CNRS ont signé un accord qui marque le souhait des deux partenaires d'agir conjointement en faveur du développement économique, du développement de la recherche publique et de l'innovation en Centre-Val de Loire. La convention comprend plusieurs axes forts de coopération : sensibiliser le personnel de recherche du CNRS en matière de propriété intellectuelle ; mobiliser l'offre de service de l'INPI au profit des entreprises issues, adossées ou hébergées au CNRS et des entreprises partenaires du CNRS ; assurer la promotion de la propriété industrielle ; mener des réflexions communes autour de la donnée issue de la recherche publique et de la reconnaissance des chercheurs. Cette première convention avec le CNRS à une échelle régionale sera le terrain d'expérimentation de l'ambition partagée d'un déploiement à l'échelle nationale.



Dominique Restino, président de la CCI Paris – Île-de-France et Pascal Faure

Signature d'une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de la région Paris – Île-de-France
À l'occasion du salon Go Entrepreneurs Paris, l'INPI a signé le 3 avril 2024, une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France pour renforcer l'accompagnement des innovateurs aussi bien sur le volet propriété industrielle que sur celui des formalités d'entreprises.

Signature d'une convention de partenariat avec les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCE)

Le 24 janvier 2024, l'INPI et les CCE ont signé une convention de partenariat qui permettra de sensibiliser un plus grand nombre d'entreprises à la propriété industrielle. Cette convention, conclue pour une durée de trois ans (2024-2027), s'appuiera sur la mise en place de rencontres entre les réseaux en France et à l'étranger, de visites communes en entreprise, d'interventions des CCE dans le cadre des Masterclass PI, de webinaires organisés en commun et d'une coopération au sein du dispositif France Anti-Contrefaçon.



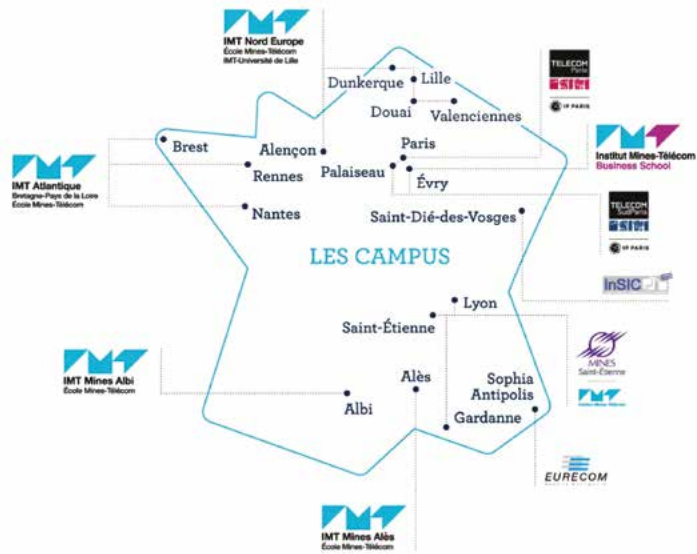
Pascal Faure, Directeur général de l'INPI, et Henri-Jacques Citroën, président du Groupe d'Expertise « Intelligence Économique et Conformité » au sein du réseau des CCE



Le saviez-vous ?

Les CCE sont présents dans toutes les régions de France et dans plus de 140 pays au travers de Comités régionaux et étrangers. Ils sont investis par les pouvoirs publics de quatre missions : le conseil aux pouvoirs publics, l'appui aux entreprises, la formation des jeunes à l'international et la promotion de l'attractivité de la France.

Implantation des campus de l'IMT en France



Au centre, à gauche, Florian Colas, Directeur général des douanes et droits indirects ; à droite au premier plan, Pascal Faure

Signature d'une convention de partenariat avec l'Institut Mines-Télécom (IMT)

Le 31 juillet 2024, l'INPI et l'IMT ont signé une convention visant à promouvoir la propriété intellectuelle au sein du premier groupe d'ingénieurs et de management en France. L'IMT représente, en effet, plus de 14 000 étudiants, environ 1 500 enseignants-chercheurs et ingénieurs R&D et 1 400 doctorants et post-doctorants. Il accompagne également une centaine de start-up chaque année. Le nouvel accord permettra notamment à l'IMT de bénéficier des expertises de sensibilisation et de formation de l'INPI, ainsi que de son réseau d'experts en propriété intellectuelle.

Signature d'une convention de partenariat avec la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI)

Le 5 novembre 2024, l'INPI et la DGDDI ont signé un nouvel accord de coopération. Mais, c'est une relation à long terme qui lie les deux organismes puisque leur première convention fut signée le 27 mai 2003 ! Elle ne cesse depuis lors d'être renouvelée. Outre des actions de sensibilisation des entreprises et du grand public, de la coopération internationale et technique, des formations, de l'échange d'informations et l'organisation des travaux menés au sein de différents groupes de travail liés à la lutte contre les contrefaçons, la signature de cette nouvelle convention – pour cinq ans au lieu de trois précédemment – permet de consacrer la Douane comme étant un membre actif du dispositif INPI « France Anti-Contrefaçon. »



De gauche à droite : Yann Basire, Directeur général du CEIPI, Michel Deneken, Président de l'Université de Strasbourg et Pascal Faure

Signature d'un accord de coopération avec le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)

Le 16 octobre 2024, à l'occasion du sixième anniversaire du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle, l'INPI et le CEIPI ont signé un nouvel accord. Celui-ci vient encadrer les actions communes menées par l'INPI et le CEIPI dans le domaine de la propriété intellectuelle, tant au niveau national qu'international.

Il prévoit en particulier la mise en œuvre d'initiatives conjointes telles que des programmes de formation, l'organisation et la promotion d'événements et de conférences, ainsi que la participation au plan d'action France Anti-Contrefaçon. En outre, les deux institutions s'engagent à contribuer aux travaux de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle.

« Je suis convaincu que la propriété industrielle représente un levier déterminant dans la valorisation de l'innovation et le développement de l'économie. C'est en particulier le cas dans le domaine de l'économie de la santé, qu'il s'agisse de biotechs, de medtechs et des entreprises de la santé spécialisées dans le digital. Ce partenariat est un moyen de soutenir la recherche et d'inciter les praticiens hospitaliers à innover, c'est la volonté commune de nos deux établissements. »

Pascal Faure.



Stéphanie Decoopman, Directrice générale adjointe de l'AP-HP et Pascal Faure

Le 18 juin 2024, l'Institut et l'AP-HP ont signé une convention visant à intensifier la coopération entre les deux établissements.

L'INPI est de longue date aux côtés des chercheurs et des entrepreneurs de l'AP-HP, afin de les aider à atteindre le meilleur niveau de compétitivité possible grâce à la propriété industrielle.

Vous accompagner au quotidien

Lutter contre la contrefaçon

Concurrence déloyale pour les entreprises, destruction d’emplois, danger pour la santé et la sécurité des consommateurs... la lutte contre la contrefaçon est une nécessité et une priorité pour l’INPI. Cette année encore, l’Institut et ses partenaires ont déployé tous les moyens à leur disposition afin de sensibiliser le public et les professionnels aux différents aspects de ce fléau.



Découvrez en vidéo la campagne « La contrefaçon, c’est non ! »

« La contrefaçon, c’est non ! »
au 31/12/2024

➔

1 million
de vues en télévision connectée

85 000
visites sur le site
www.contrefacon.fr

55 millions
de vues sur les réseaux sociaux

Une campagne en fin d’année pour dénoncer les dangers de la contrefaçon

À l’approche des fêtes de fin d’année, l’INPI, le Comité national anti-contrefaçon (CNAC) et l’Union des fabricants (Unifab) ont lancé une campagne commune pour alerter les consommateurs sur les dangers de la contrefaçon et les inciter à adopter les bons réflexes.

Cette campagne a notamment pris la forme d’un spot d’une vingtaine de secondes diffusé sur la plateforme de replay de TF1 (TF1+) du 9 au 31 décembre 2024 et visualisé plus d’un million de fois. Elle était également disponible sur une page web dédiée à la prévention anti-contrefaçon.

Des actions de communication ciblées à l’attention des PME

Une enquête menée en 2023 dans le cadre du dispositif « France Anti-Contrefaçon » a montré que les PME sont particulièrement impactées par la contrefaçon.

En 2024, en collaboration avec la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), l’INPI a

donc réalisé plusieurs actions de sensibilisation ciblées à leur attention : l’organisation d’un atelier de sensibilisation et d’information sur son stand lors du salon Vivatech, la participation à un podcast de la CPME et la co-organisation d’un webinaire sur le règlement des litiges liés à la contrefaçon.



Les autres actions dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon :

Signature de la 1^{ère} convention INPI-CCE :

les deux acteurs coopèrent désormais au sein du dispositif « France Anti-Contrefaçon » mis en place par l’INPI (voir également p.26).

Édition française de la Journée mondiale anti-contrefaçon : intervention lors de la table ronde sur le thème « Les enjeux de propriété intellectuelle dans l’organisation de manifestations sportives, quelles actions ? Pour quels résultats ? ».

Renouvellement de la convention INPI-DGDDI : la Douane devient officiellement un membre actif au sein du dispositif INPI « France Anti-Contrefaçon » (voir également p.27).



➕ ... et de nombreuses autres opérations menées à l’international, que vous retrouverez pages 38 et 39 de notre rapport annuel.

Vous accompagner au quotidien

Accompagner les entreprises

En 2024, que ce soit dans le cadre de l'accomplissement de leurs formalités ou dans celui de la protection de leur propriété industrielle, les entreprises ont largement fait appel aux services de l'INPI. Elles sont ainsi plus de 7 000 à avoir été accompagnées par l'Institut, avec une augmentation de 12 % des seuls diagnostics et prestations réalisés à l'attention des PME. Les services proposés ont continué à évoluer pour répondre au mieux à leurs attentes et au cadre juridique.

Le Guichet unique en constante évolution

Après deux ans d'utilisation, les entreprises et professionnels des formalités d'entreprises utilisent massivement le Guichet unique. Ils ont d'ailleurs contribué aux améliorations continues qui y ont été régulièrement déployées. Cette année, bien qu'une procédure de continuité ait fonctionné en parallèle du Guichet unique pour certaines formalités, l'essentiel de ces dernières ont été déposées sur le Guichet unique : à 100 % pour les demandes d'immatriculation, 65 % pour les modifications, 90 % pour les cessations et 80 % pour les dépôts de comptes annuels. Au total, ce sont plus de 4,2 millions de démarches qui ont été effectuées via le Guichet unique, ce qui confirme la montée en puissance de cet outil. En octobre, le Guichet unique a même atteint un record de fréquentation puisqu'il a enregistré plus de 413 500 formalités, dont plus de 150 000 demandes d'immatriculation, soit le nombre le plus important depuis l'ouverture de la plateforme.



Accès aux données des bénéficiaires effectifs des entreprises : les règles changent

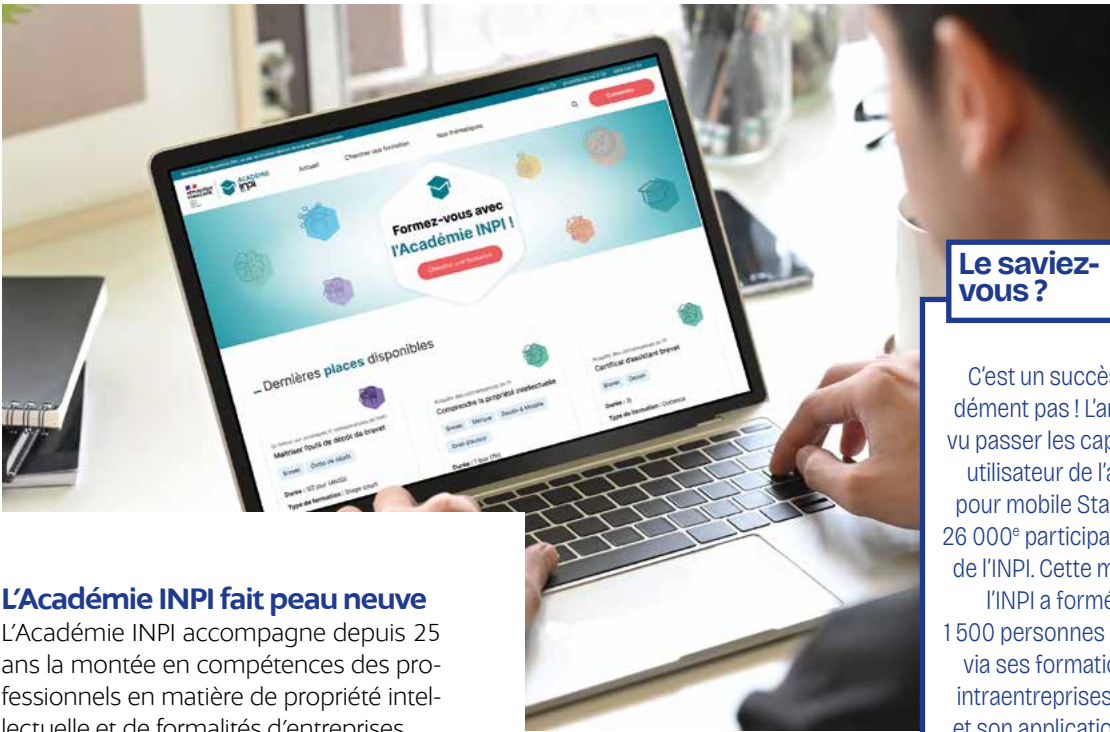
Depuis le 31 juillet 2024, l'accès aux données des bénéficiaires effectifs des entreprises est réservé aux personnes justifiant d'un intérêt légitime. Les autorités de contrôle et les personnes assujetties aux obligations de vigilance au sens de l'article L. 561-2 du Code monétaire et financier conservent quant à elles un accès complet. Cette modification fait suite à un arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne le 22 novembre 2022.

- **Sur le site DATA INPI, vous pouvez retrouver :**
- la **procédure** pour accéder aux données des bénéficiaires effectifs des entreprises,
 - le **formulaire** de demande d'accès,
 - la **liste** des catégories d'entités et de personnes autorisées à disposer d'un tel accès.

Vous informer et vous faire progresser

Former et sensibiliser

Afin d'accroître la connaissance sur la propriété intellectuelle et les formalités d'entreprises, l'INPI a développé un ensemble d'outils propres à transmettre savoirs et informations. Formations, webinaires, études, dossiers, palmarès... Tous ont vocation à permettre aux entrepreneurs d'agir plutôt que de réagir face aux nombreux changements qui impactent leur environnement.



L'Académie INPI fait peau neuve

L'Académie INPI accompagne depuis 25 ans la montée en compétences des professionnels en matière de propriété intellectuelle et de formalités d'entreprises. En 2024, le site internet de l'Académie INPI a fait peau neuve. Entièrement dédié à l'offre de formation de l'INPI, ce site permet d'en découvrir les contenus, de consulter les dates disponibles, de s'inscrire en quelques clics et de disposer d'un espace d'apprenant enrichi.

Un nouveau site pour les formations de l'INPI

Le saviez-vous ?

C'est un succès qui ne se dément pas ! L'année 2024 a vu passer les caps du 13 000^e utilisateur de l'application pour mobile Start INPI et du 26 000^e participant aux MOOC de l'INPI. Cette même année, l'INPI a formé environ 1 500 personnes chaque mois via ses formations inter et intraentreprises, ses MOOC et son application Start INPI.



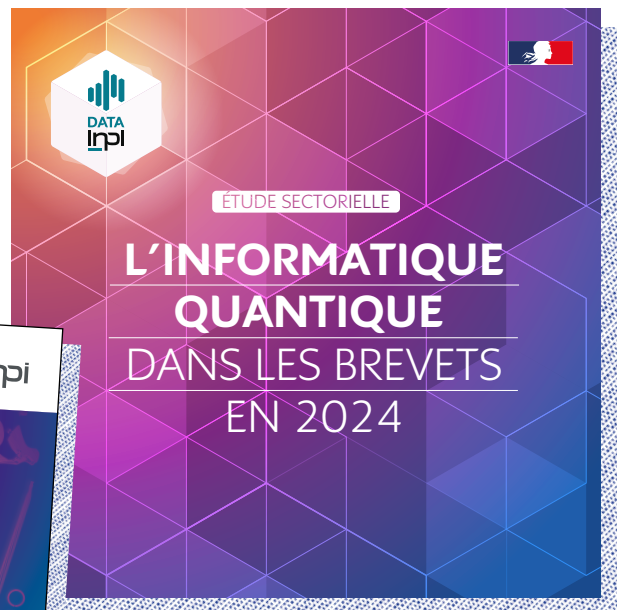
Start INPI

Vous offrir toujours plus de services

Des études sur les enjeux de la propriété industrielle

Le succès d'une entreprise dépend de sa compréhension de son écosystème. Les études de l'INPI offrent un éclairage indispensable sur les enjeux de la propriété industrielle.

À l'occasion du Tour de France et des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, l'INPI a publié un dossier thématique intitulé « Innovation dans le cyclisme : pari gagnant grâce à la propriété intellectuelle ! ».



Cette même année, l'Institut a réalisé une étude sur « L'informatique quantique dans les brevets en 2024 » en partenariat avec le Secrétariat général pour l'investissement. Celle-ci a été révélée au public le 27 novembre, lors d'une conférence intitulée « Quantique : de la recherche au marché, le rôle incontournable des brevets ».



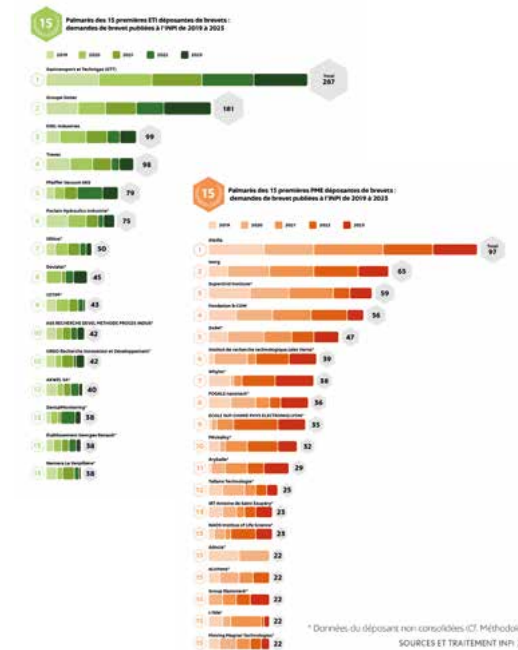
Conférence « Quantique : de la recherche au marché, le rôle incontournable des brevets », le 27 novembre 2024

La dynamique des ETI et PME françaises déposantes de brevets 2019-2023.

Le 6 novembre 2024, l'INPI a publié pour la première fois un état des lieux de l'activité des PME et ETI françaises en matière de brevets sur une période de 5 ans (de 2019 à 2023). Basée sur des segmentations par typologie, taille et secteur d'activité des entreprises, cette étude décrypte la dynamique de ces acteurs pour protéger et valoriser leurs innovations grâce aux brevets.

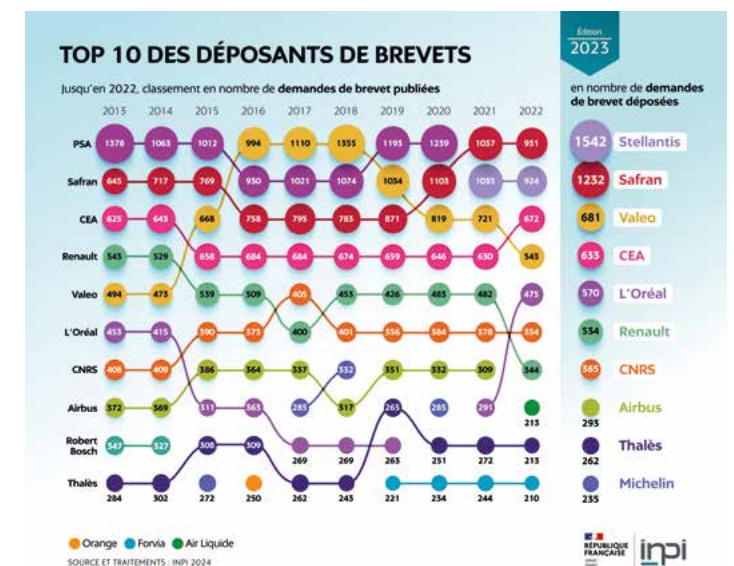
On apprend que 7 % des quelque 6 600 ETI françaises déposent chaque année au moins une demande de brevet. Et une ETI sur six a au moins déposé un brevet entre 2019 et 2023. Ce chiffre a augmenté de 12 % depuis 2021, démontrant un regain d'activité dans cette catégorie d'entreprises qui dépose en moyenne un brevet pour 7,5 millions d'euros investis en recherche et développement.

Autre enseignement, les ETI comme les PME montrent une forte propension à étendre leurs brevets à l'international, avec une présence notable en Asie, où elles surpassent même les grandes entreprises en termes de dépôts.



« En 2023, les demandes de brevet ont connu une hausse historique de 5,6 %. C'est une bonne nouvelle. L'édition 2023 du palmarès des déposants de brevets en France montre que la concentration des dépôts reste forte et souligne l'importante capacité d'innovation de nos champions nationaux. »

Pascal Faure



Le palmarès des déposants de brevets

Le palmarès des déposants de brevets à l'INPI, publié chaque année, met en lumière les organisations les plus actives en termes d'innovations brevetées, aux niveaux national et régional. Ce classement, dévoilé en exclusivité par le quotidien *Les Échos* le 25 avril 2024, repose pour la première fois cette année sur les brevets déposés auprès de l'INPI au cours de l'année civile précédente, et non plus sur les demandes publiées l'année précédente. Cette nouvelle méthodologie offre une vision plus proche de l'activité innovante des déposants à l'INPI, majoritaire-

ment français. En complément, un classement inédit des 25 principaux titulaires de brevets en vigueur en France a également été présenté pour la première fois, permettant d'identifier les entreprises pour lesquelles le territoire français constitue un enjeu stratégique. Parmi les faits marquants, on notera la progression notable des PME dans le dépôt de brevets : leur nombre a augmenté de 4,3 % par rapport à 2022, illustrant une dynamique encourageante pour la protection et la valorisation des efforts en recherche et développement.

Faire rayonner vos innovations

Rencontrer et écouter les entrepreneurs

L'INPI au cœur des grands rendez-vous de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Comme chaque année, en 2024, l'INPI était présent sur de nombreux salons, en France et à l'étranger. Ses experts sont allés à la rencontre des entrepreneurs, des innovateurs, quels que soient leur projet ou la taille de leur entreprise et pour leur apporter leur expertise quant aux formalités d'entreprises et à la propriété industrielle. Retour sur trois rendez-vous annuels incontournables : le CES Las Vegas, GO Entrepreneurs et Viva Technology.

L'INPI au CES Las Vegas : valoriser et protéger l'innovation française aux États-Unis

Du 9 au 12 janvier, l'INPI était présent au CES Las Vegas ; l'occasion de sensibiliser les entreprises françaises présentes sur l'intérêt de se protéger aux États-Unis en leur montrant concrètement les risques qu'elles encourent, alors même qu'elles exposent leur innovation devant environ 120 000 visiteurs. Plus de 150 d'entre elles étaient représentées, dans des domaines aussi divers que la cybersécurité, l'éducation, le divertissement, les technologies vertes, la santé, l'industrie 4.0, le métavers, la mobilité, la vente, la robotique/IA, la ville intelligente, la maison intelligente, les technologies du sport, les télécoms ou les technologies du tourisme.

Sur place, le public a également pu rencontrer des start-up comme Hippy-Indienov, finaliste des Trophées INPI 2023 dans la catégorie « start-up », et Vaonis, finaliste des Trophées INPI 2021 dans la catégorie « export ». Toutes deux sont accompagnées par l'INPI, ce qui leur permet de mettre en place une stratégie de propriété intellectuelle globale, de planifier leurs dépôts et ainsi d'accéder sereinement au marché américain.

Pascal Faure, a remis le trophée « Hardware » à Enchanted Tools, créatrice de robots sociaux innovants protégés par trois brevets et une marque



Lucile Derly, fondatrice d'Artery, finaliste des Trophées INPI 2023 dans la catégorie « Recherche partenariale », est intervenue sur la scène principale aux côtés de Pascal Faure



Succès au rendez-vous au salon GO Entrepreneurs

GO Entrepreneurs et l'INPI, c'est une relation qui dure depuis 31 ans déjà ! Cette année encore, les quelque 1 200 entrepreneurs et innovateurs qui se sont rendus sur le stand de l'Institut ont pu bénéficier des précieuses informations dispensées par nos experts. Ces derniers ont répondu à leurs questions sur la propriété intellectuelle, les formalités d'entreprises, ou les aides dont ils peuvent bénéficier. Ils ont aussi gratuitement procédé à des recherches d'antériorités de marques, pour renseigner leurs interlocuteurs sur la disponibilité de la marque qu'ils souhaitaient protéger.

GO Entrepreneurs, ce fut enfin l'occasion d'un certain nombre de temps forts : l'accueil sur le stand de l'INPI d'Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation ; deux tables rondes et un atelier animés par des experts de l'INPI ; la signature d'une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France ; des échanges avec la Fédération nationale des auto-entrepreneurs visant à soutenir et promouvoir l'innovation...

« La difficulté dans une entreprise de la deeptech, c'est qu'il faut faire attention. Rapidement, on va chercher à se faire entourer et rechercher une expertise que l'on n'a pas. À partir du moment où on a le contact d'entrée à l'INPI, c'est super, car on a de l'accompagnement et de la stratégie. »

Lucile Derly, dirigeante et fondatrice d'Artery

1 409 visiteurs sur le stand INPI

665 participants aux différentes prises de parole

213 recherches d'antériorité de marque effectuées à titre gracieux

57 collaborateurs INPI mobilisés



Les concurrents du 2^e Pitch Contest ; c'est Magesh Purushothaman, cofondateur de Shape Eat, 3^e en partant de la droite, qui a été désigné lauréat

« Pourquoi on est ici ? Pour montrer aujourd'hui ce qu'on pourra faire demain ! »

Lilian Rabin, fondateur de DigitaLandmarks, start-up invitée sur le stand

Viva Technology 2024 : l'INPI au cœur de l'innovation tech

Du 22 au 25 mai, l'INPI était présent à Viva Technology avec un accent particulier mis sur le développement des entreprises de la tech à l'international et la présence de personnalités telles qu'Antonio Campinos, Président de l'Office européen des brevets (OEB), et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'Investissement chargé du plan France 2030 : une occasion unique de sensibiliser sur les enjeux de la propriété industrielle (PI) dans les processus d'innovation. De nombreux ateliers ont été organisés et co-animés avec nos part-

naires sur des thématiques aussi variées que l'impact de l'intelligence artificielle sur la propriété industrielle, la relation entre la propriété industrielle et les levées de fonds, la protection contre la contrefaçon, les services gratuits pour analyser son environnement technologique... Comme l'an dernier, les personnes sur place ont pu assister au Pitch Contest, cinq start-up réunies pour présenter leurs projets en moins de trois minutes, face à un jury composé de quatre experts (INPI, French Tech Tremplin, Bpifrance, OEB).

→ 10 start-up invitées sur le stand

550 participants aux 17 ateliers

200 spectateurs lors du Pitch Contest INPI

51 collaborateurs mobilisés

Vous représenter à l'international

Une coopération internationale en constante évolution

Dans une économie mondialisée, où l'innovation et la propriété industrielle sont des leviers essentiels de compétitivité, l'INPI affirme son rôle stratégique. Actif au sein des instances internationales et européennes, l'Institut contribue à l'élaboration de cadres juridiques favorables à la protection de l'innovation. Grâce à son réseau international, il accompagne chaque jour les entreprises dans leur développement à l'étranger, soutenant leur attractivité et leur croissance à l'échelle mondiale.

Janvier

31 → 1^{er} février

Rencontre bilatérale à Paris avec le **ministère de l'Économie des Émirats arabes unis** et signature d'un plan d'actions.

Février



Signature du premier mémorandum d'entente (MoU) avec le **ministère du Commerce et de l'Industrie du Qatar** dans le cadre du Forum économique France-Qatar organisé à Paris.

Mars

8 Journée internationale des droits des femmes : déclaration commune et intervention dans le cadre d'un symposium **Women in IP** organisé par l'**OMPI**.

25 → 27

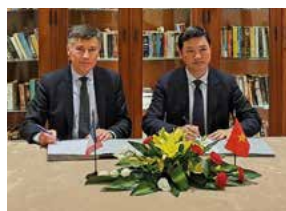
Commission mixte avec l'**Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou**, se concluant par la signature d'un plan de travail. En marge, organisation d'un séminaire sur les indications géographiques (IG) artisanales.

Avril

23 → 25

Séminaire sur les droits de propriété intellectuelle, organisé au siège de l'INPI en collaboration avec l'**USPTO au profit de fonctionnaires algériens** issus de différents ministères.

24 → 26



72^e réunion du groupe de travail de l'**Association des nations d'Asie du Sud-Est** sur la coopération en matière de propriété intellectuelle à Da Nang, réunissant les directeurs d'office des dix États membres de l'ASEAN. En marge de cet événement, trois rencontres bilatérales organisées respectivement avec l'**Office de la propriété intellectuelle du Vietnam**, l'**Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS)** et l'**Office de la propriété intellectuelle des Philippines**, chacune marquée par la signature d'un plan de travail.

Mai

24 Accord des **Nations unies** relatif à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques et savoirs traditionnels associés.

27 Réunion d'échanges entre l'INPI et l'**Office de la propriété intellectuelle de Taïwan** sur le sujet de l'intelligence artificielle.

Juin

3 Entrée en vigueur de l'accord PPH signé le 8 avril 2024 avec l'**Institut mexicain de la propriété industrielle**.



Juillet

9 → 17

65^e série de réunions des assemblées des États membres de l'**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle** ; nombreuses rencontres en marge de cet événement permettant notamment la signature d'un accord

PPH avec l'**IPOS**, d'un MoU avec la **Direction générale de la propriété intellectuelle d'Indonésie**, du nouveau plan de travail 2024-2025 avec la **Surintendance de l'industrie et du commerce de Colombie**, et le renouvellement de l'accord de coopération avec l'**Institut national de la propriété industrielle d'Argentine**.

Septembre

9 Participation à l'évènement organisé par l'**USPTO : Dialogue international sur l'IA et la propriété intellectuelle**.

25 Rencontre bilatérale avec l'**Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle** et signature d'un plan d'actions.

2

Rencontre bilatérale avec l'**Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)** et renouvellement de l'accord PPH liant l'INPI et l'OPIC.

3

Commission mixte avec l'**Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC)** et signature du programme de coopération.

Octobre

1^{er} Rencontre bilatérale organisée avec l'**USPTO** permettant la signature du premier MoU entre l'INPI et l'USPTO et le renouvellement de l'accord PPH.

2

Inauguration de l'**Alliance francophone de la propriété intellectuelle en marge du 19^e Sommet de la Francophonie** ; signature d'un accord de partenariat entre l'INPI et l'**Agence universitaire de la Francophonie**.



4

Participation du Directeur général de l'INPI au 19^e Sommet de la Francophonie à la Cité internationale de la langue française au Château de Villers-Cotterêts.

17

19^e commission mixte entre l'INPI et l'**Organisation africaine de la propriété intellectuelle**, organisée en marge du 60^e anniversaire du CEIPI à Strasbourg ; signature du nouveau programme de coopération 2024-2025.

Novembre

22 Traité des **Nations unies** relatif au droit des dessins et modèles.

26

Participation à l'**IP Day 2024**, en collaboration avec l'**OMPIC** et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6p) ; signature d'une convention de transfert de MOOC entre l'INPI et l'UM6p.

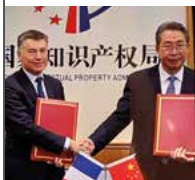
Décembre

10 → 12

Séminaire régional « La propriété industrielle et son impact sur la sécurité économique » organisé par l'INPI, le CEIPI et l'Université arabe Naif des sciences de sécurité.

16

Commission mixte avec l'**Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle** et rencontre avec l'Autorité chinoise de régulation du marché incluant la signature du premier MoU.





Découvrez le portail de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle

L'Alliance francophone de la propriété intellectuelle

Initiée par l'INPI, inaugurée le 2 octobre 2024 en marge du 19^e Sommet de la Francophonie, l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle rassemble les acteurs majeurs des écosystèmes de l'innovation dans la francophonie. Cette nouvelle initia-

tive tend à promouvoir la langue française comme langue de travail dans les écosystèmes de l'innovation, mais également l'expertise francophone en matière de propriété intellectuelle. Véritable levier pour dynamiser les coopérations entre les différents

acteurs de l'innovation, cette Alliance est destinée à favoriser les échanges. Elle stimule en outre l'attractivité des centres de formation et de recherche en propriété intellectuelle dans la Francophonie.



L'accord sur la propriété intellectuelle relatif aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés

Les États membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont conclu un nouveau traité relatif à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques et savoirs traditionnels associés. Ils marquent ainsi une avancée décisive après plus de deux décennies de négociations. Ce traité prévoit notamment l'introduction d'une exigence de divulgation de l'origine et/ou de la source des ressources génétiques ou des savoirs traditionnels associés utilisés dans les demandes de brevet.

Le traité sur le droit des dessins et modèles, à Riyad

Le traité adopté à Riyad (Arabie saoudite) le 22 novembre 2024 porte sur l'harmonisation et la simplification des procédures concernant les droits et pratiques en matière d'enregistrement des dessins et modèles. Il marque une avancée décisive après quasiment deux décennies de négociation.

Celles-ci ont permis d'obtenir un texte équilibré, qui régit, notamment, le contenu des demandes, les exigences en matière de représentation des dessins et modèles, le délai de grâce, les mesures de sursis et l'attribution d'une date de dépôt.



Mettre en lumière les réussites

Les Trophées de l'INPI

Pour leur 26^e édition, les Trophées de l'INPI étaient présidés par Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'investissement, en charge du plan France 2030. Quinze PME et start-up repérées par les chargés d'affaires de l'INPI au cours de l'année étaient en lice pour concourir dans cinq catégories. Une nouveauté s'est glissée pour ce cru 2024, puisqu'un sixième trophée en partenariat avec France 2030 a été remis à l'un des quinze finalistes.

Quinze finalistes à la stratégie de propriété industrielle exemplaire

Les Trophées INPI 2024 ont mis en lumière le savoir-faire de quinze PME et start-up qui ont concouru dans cinq catégories :



Découvrez les portraits des finalistes et les vidéos des lauréats

Export

- Gys
- Infaco
- Quantel Medical

Start-up

- Bioxegy
- ProovStation
- Quantum Surgical

Recherche partenariale

- Funcell
- Hemerion
- Wise-integration

Innovation responsable

- Boréales Energy
- Purple Alternative Surface
- Waga Energy

Industrie

- Adhex
- Cristalens
- Olikrom



« Nous avons eu cette année quinze talents exceptionnels, finalistes de cette édition. Parmi eux, six ont reçu un trophée mais tous méritent d'être applaudis ! Ces start-up, PME et ETI ont compris l'enjeu d'une bonne stratégie de propriété intellectuelle ; elles ont toutes su utiliser les outils mis à leur disposition. Bravo à elles ! »

Pascal Faure



Cette année, c’est à Bruno Bonnell que l’Institut a fait appel pour présider le jury. Passionné de nouvelles technologies, multientrepreneur, créateur du premier fonds d’investissement européen destiné à la robotique en 2013, Bruno Bonnell est Secrétaire général pour l’investissement, chargé du plan France 2030.

« Ces Trophées INPI sont une belle mise en avant des entrepreneurs qui ont su placer la propriété intellectuelle au cœur de leur stratégie et de leurs priorités, et de montrer à leurs homologues que cela est possible, bénéfique voire même indispensable. »

Bruno Bonnell, président du jury des Trophées INPI 2024

Un jury prestigieux

Le jury, reflet de l’écosystème français de l’innovation, est composé de personnalités et d’experts, issus des secteurs privé et public, ainsi que des lauréats de l’édition 2023.

- ➔ **SGPI** : Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l’investissement
- ➔ **INPI** : Pascal Faure, Directeur général
- ➔ **Afnor** : Christine Kertesz, Responsable du département Relations Adhérents et Enseignement
- ➔ **Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM)** : Julien Delucenay, Président
- ➔ **Association française des spécialistes en propriété industrielle de l’industrie (ASPI)** : Sébastien Vieilleigne, Vice-président
- ➔ **Bpifrance** : Sophie Rémont, Directrice de l’expertise

- ➔ **Business France** : Didier Boulogne, Directeur général délégué en charge de l’export
- ➔ **Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)** : Yann Basire, Directeur général
- ➔ **Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI)** : Emmanuel Potdevin, Président
- ➔ **Direction générale des entreprises (DGE)** : Olivier Deschildre, chef de projet « innovation et propriété industrielle » à la sous-direction de l’innovation

- ➔ **Direction générale de la recherche et de l’innovation (DGRI)** : Corinne Borel, Directrice adjointe et cheffe du service de la stratégie de la recherche et de l’innovation
- ➔ **Réseau Curie** : Stéphanie Kuss, Directrice générale
- ➔ **Union des fabricants (Unifab)** : Christian Peugeot, Président
- ➔ **Dronisos, lauréat Trophées INPI 2023 (Start-up)**: Jean-Dominique Lauwereins, Cofondateur et Président
- ➔ **Lify Air, lauréat Trophées INPI 2023 (Recherche partenariale)** : Jérôme Richard, Président
- ➔ **EDAP TMS, lauréat Trophées INPI 2023 (Industrie)** : Jérôme Vincenot, Responsable innovation et technologie

Et les lauréats sont...

➔ **Export : Infaco**
Cahuzac-sur-Vère, Occitanie



Infaco est la première entreprise familiale au monde à avoir fabriqué des sècheurs électriques dès 1985. Aujourd’hui, la société distribue ses outils aux professionnels de la viticulture, de l’oléiculture, de l’arboriculture ou des espaces verts dans plus de quarante-cinq pays à travers le monde. Tous bénéficient de la protection d’un ou plusieurs brevets en vigueur au plan international, mais également du dépôt de modèles et de marques, ce qui permet à Infaco de garder son avance technologique et ses avantages commerciaux.

1985 date de création
42,5 M€ de CA dont 57 % à l’export
60 brevets
12 marques
22 dessins et modèles

➔ **Industrie : ADHEX**
Chenôve, Bourgogne-Franche-Comté



Adhex propose des solutions adhésives basées sur l’innovation depuis plus de 70 ans. Ses clients travaillent dans des secteurs aussi variés que l’automobile, la construction ou la santé. Ses méthodes d’innovation s’appuient sur les valeurs de la société : inventivité technique, sens du client, esprit d’équipe et opiniâtreté.

1952 date de création
115 M€ de CA
70 brevets
5 marques

➔ **Innovation responsable : Waga Energy**
Eybens, Auvergne-Rhône-Alpes



Waga Energy valorise le méthane émis par les sites de stockage des déchets sous forme de biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel fossile, et contribue ainsi à lutter contre le réchauffement climatique. Propriétaire des unités de production qu’elle développe – les Wagabox – Waga Energy cherche à protéger au mieux sa technologie, en particulier grâce aux titres de propriété industrielle, pour préserver la valeur de ses actifs aux yeux de ses investisseurs.

2015 date de création
33,3 M€ de CA
7 brevets
9 marques

➔ **Recherche partenariale : Hemerion**
Villeneuve-d’Ascq, Nord, Hauts-de-France



Hemerion développe une technologie qui vise à éradiquer les cellules cancéreuses résiduelles en complément des autres thérapies dans le cadre du traitement du glioblastome, une forme particulièrement agressive de cancer du cerveau. La société travaille également sur des programmes de recherche et développement pour continuer à améliorer sa technologie et l’adapter à d’autres types de cancer.

2020 date de création
1,2 M€ de budget R&D
1 brevet
4 marques

➔ **Start-up : Quantum Surgical**
Montpellier, Occitanie



Quantum Surgical développe des solutions qui combinent robotique et intelligence artificielle pour permettre de traiter le cancer de façon mieux ciblée et moins invasive. Sa stratégie d’innovation repose sur deux axes principaux : l’expertise de l’équipe en dispositifs robotiques, navigation médicale et intelligence artificielle, ainsi qu’une collaboration étroite avec des praticiens de renommée internationale, impliqués dès les premières phases de développement.

2017 date de création
42 brevets
22 marques
7 dessins et modèles

➔ **INPI - France 2030 : Gys**
Saint-Berthevin, Pays de la Loire



GYS intervient dans la conception et la fabrication de postes de soudure et de chargeurs de batteries. Cette société – dont le capital est détenu au sein d’une même famille – tire plus de 60 % de son chiffre d’affaires à l’international. Gys fabrique l’ensemble de ses semi-ouvrés en interne, ce qui lui permet de modifier et d’améliorer ses produits très rapidement, en fonction des nouvelles demandes de ses clients.

1964 date de création
135 M€ de CA
10 brevets
2 marques

Faire rayonner vos innovations



La cérémonie de remise des Trophées INPI a récompensé les lauréats le mercredi 27 novembre 2024, lors d'une soirée réunissant plus de 230 personnalités de l'écosystème de l'innovation



Le podcast R2PI

En direct de la cérémonie, les lauréats sont revenus sur leur nomination, leur parcours et leur expertise au micro de R2PI, le podcast du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle. Une émission spéciale, exceptionnellement introduite par João Negrão et Pascal Faure.



João Negrão, Directeur exécutif de l'EIUIPO, a remis le prix « Export. »



Revivez en vidéo les meilleurs moments de la cérémonie



Écoutez l'émission R2PI consacrée aux Trophées INPI 2024



Révéler notre patrimoine

Six nouvelles indications géographiques et un nouveau site web dédié pour valoriser ces savoir-faire locaux

L'indication géographique (IG) distingue un produit artisanal ou industriel originaire d'une zone géographique déterminée, qui possède des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine. Avec six nouvelles IG homologuées en 2024, l'INPI poursuit son action pour valoriser et faire découvrir au plus grand nombre ces savoir-faire artisanaux et industriels.

Un nouveau site web pour promouvoir les IG françaises

L'INPI a publié un nouveau site dédié aux IG : « Voyage dans les indications géographiques ». Une invitation au voyage à travers les territoires français pour faire découvrir au plus grand nombre ces savoir-faire artisanaux et industriels originaires d'une zone géographique déterminée.

Conçu comme une expérience interactive, le site anime les données pour raconter l'histoire de ces IG selon plusieurs approches :

➤ **géographique**, avec une carte interactive donnant la possibilité d'accéder aux fiches d'identité détaillées pour chaque IG ;

➤ **temporelle** avec une frise chronologique offrant un panorama de la 1ère homologation en 2016 aux plus récentes en date d'aujourd'hui ;

➤ **économique** avec des données chiffrées sur le nombre de villes et d'entreprises concernées par ces IG.



Grâce à un annuaire dédié, chaque utilisateur peut retrouver, selon la ville, le département, la région ou encore le secteur d'activité de son choix, les fiches d'identité des indications géographiques qu'il souhaite découvrir.



Découvrez le site « Voyage dans les indications géographiques »

Six nouvelles IG homologuées en 2024

26 janvier

Dentelle de Calais-Caudry

La dentelle de Calais-Caudry est fabriquée dans le nord de la France depuis 200 ans, selon un savoir-faire précis qui consiste à tisser les fils exclusivement sur un métier Leavers (du nom de son inventeur). Ces machines de fonte et d'acier permettent de produire des dentelles à la fois fines et solides.

14 juin

Pierre de Vianne

La pierre de Vianne est une roche calcaire réputée pour sa teinte chaleureuse, allant du beige au doré, et pour sa robustesse. Cette pierre locale a participé à la construction de monuments historiques emblématiques du Sud-Ouest, comme par exemple le pont-canal d'Agen, le pont de pierre de Bordeaux ou les châteaux de Montgaillard et Nérac.

28 juin

Bottes camargaises

Les bottes camargaises sont portées depuis le début du XX^e siècle par les éleveurs de chevaux et taureaux de la Camargue appelés localement des « gardians ». La qualité du cuir – gras, épais et résistant à l'eau – et l'utilisation de semelles antidérapantes offrent une protection adaptée au climat camarguais et à l'usage des gardians. Chaque paire est intégralement façonnée à la main.

18 oct.

Couteau de Laguiole

Le couteau de Laguiole se caractérise par son manche façonné, sa lame en acier de type yatagan ou bourbonnaise pointe centrée et l'abeille décorative qui orne la tête de son ressort. Son invention est liée à l'activité d'élevage et à la production de spécialités fromagères. Objet du quotidien qui autrefois accompagnait les paysans de la région, il est devenu un objet de luxe à la symbolique forte qui bénéficie désormais d'une renommée à l'échelle internationale.

5 nov.

Pierre de Mareuil

Exploitée depuis le Moyen Âge dans le Périgord, la pierre de Mareuil se distingue par ses nuances allant du blanc-ocre au jaune pâle. Ce calcaire marbrier est composé de fines couches granuleuses, et parfois de petits cailloux et fossiles marins qui témoignent des mouvements sédimentaires sous-marins passés.

6 déc.

Pierre de Paussac/Paussac-et-Saint-Vivien

La pierre de Paussac/Paussac-et-Saint-Vivien renvoie aux carrières de pierres naturelles situées dans les communes éponymes. Avec sa couleur blanche à légèrement ocrée, cette roche calcaire présente une élégance naturelle. Sa beauté et sa haute résistance, notamment au gel, en font un matériau de choix pour la restauration de monuments historiques. Elle est aussi intégrée aux projets de construction modernes suite à un regain d'intérêt pour les matériaux naturels et durables.

Révéler notre patrimoine

L'INPI expose et préserve la mémoire de l'innovation française

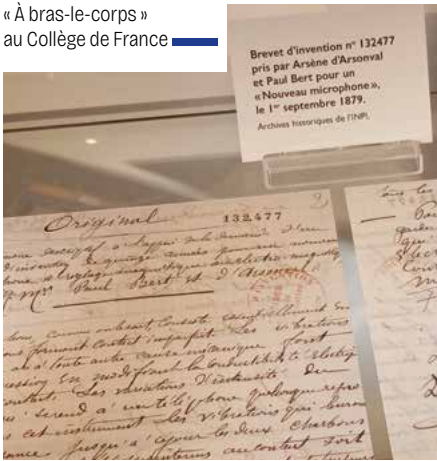
L'INPI conserve dans ses archives les brevets d'invention délivrés depuis 1791, les marques de fabrique et de commerce enregistrées depuis 1857 et les dessins et modèles déposés depuis 1910. Ces précieux documents, témoins de la capacité d'innovation technique et artistique dont font preuve nos concitoyens, offrent un formidable voyage scientifique et culturel à travers les inventions et l'industrie française.

Des archives exposées

Dans le cadre d'une convention signée avec le ministère de la Culture, l'INPI a pour mission de gérer directement les archives historiques qu'il conserve, préserve et met à la disposition de tous, notamment grâce au prêt de ses archives à des musées dans le monde entier.

En 2024, l'INPI a ainsi contribué à dix expositions et des documents sont désormais présents dans une exposition permanente, au musée du Rhum à Saint-Pierre (La Réunion).

« À bras-le-corps » au Collège de France



« Roues libres, la grande histoire du vélo » au Musée départemental du Domaine de Sceaux



Plus de 106 000 visiteurs ont pu admirer de précieux documents originaux issus de ses fonds d'archives dans le cadre de cinq de ces expositions désormais clôturées, comme au Musée départemental du Domaine de Sceaux dans le cadre de l'exposition « Roues libres, la grande histoire du vélo », au Collège de France avec l'exposition « À bras-le-corps » ou à la Fondation Pavillon Sici, en Suisse, avec « Soutenir ».



Dépôt de la marque Sydney Hudeson en 1889

« Soutenir » à la Fondation Pavillon Sici



L'INPI à l'heure olympique avec son exposition « Terrains d'innovations »

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'INPI a souhaité mettre en lumière les pépites françaises de la « sporTech », qui se distinguent toutes par l'exemplarité de leur stratégie de propriété industrielle.

L'exposition « Terrains d'innovations » s'est tenue sur les sites de l'INPI, à Courbevoie et Lille, et a également été déployée au ministère de l'Économie, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine en septembre 2024.

L'exposition mettait en lumière des entreprises d'aujourd'hui qui révolutionnent l'industrie du sport et faisait le parallèle avec des inventions emblématiques de notre histoire, imaginées par d'illustres prédécesseurs ou d'utopistes inventeurs.

Elle a aussi été adaptée sur le nouveau site web des archives historiques de l'INPI (sur le sujet, voir également p.21) aux côtés de deux autres expositions virtuelles : « L'invention du vélo » et « Le coffre à jouets brevetés. »

Le saviez-vous ?

Chaque année, les documents prêtés dans le cadre des expositions temporaires sont préalablement confiés à une restauratrice d'art spécialisée dans le domaine des œuvres graphiques. Ses interventions régulières permettent d'exposer des documents dans un parfait état de conservation. En 2024, trois prestations de restauration ont ainsi permis de redonner vie à 18 dossiers de brevets du XIX^e siècle.

Le site web des archives historiques de l'INPI en chiffres

110 000

visites en 10 mois

240 000

pages vues

15 000

téléchargements



Encore un peu de génie... gourmand

Ce deuxième opus, publié aux éditions Gründ en octobre 2024, fait suite au succès du livre *Le génie humain*, première exploration du fonds patrimonial de l'INPI par l'écrivain et historien Bruno Fuligni.

Il plonge son lecteur dans l'histoire de la cuisine et la gastronomie françaises à travers une sélection d'inventions brevetées et de marques – parfois insolites – déposées à l'INPI de 1791 à nos jours : de « l'huître pyramidal », à l'indispensable « appareil à couper les coquilles des œufs à la coque » en passant par la « cuiller à bouche avec couvercle oscillant protégeant la moustache contre le contenu de la cuiller. »

Un pilotage toujours plus fin

Piloter

Le conseil d'administration
au 13 mars 2025

→ **810**
Collaboratrices
& collaborateurs
au 31 décembre 2024

Membres avec voix délibérative

- **Sylvie Guinard - Présidente**
Présidente de Thimonnier SAS
- **Géraldine Guery Jacques – Vice-Présidente**
Directrice de la propriété industrielle brevets du groupe SEB
- **Sophie Rémont**
Directrice de l'expertise de Bpifrance
- **Olivier Gicquel**
Directeur du département de la propriété intellectuelle du Groupe CNH Industrial
- **Élodie Belnoue**
Docteur en immunologie, directrice en charge de la coordination de la recherche et des activités de développement chez AMAL Therapeutics
- **Bernard Reybier**
Président du groupe Fermob
- **Emmanuel Potdevin**
Président de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI)
- **Un représentant de la Direction des affaires civiles et du sceau (DACs)**
Ministère de la Justice

- **Un représentant du directeur des affaires juridiques**
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- **Un représentant du directeur du budget**
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- **Un représentant du directeur général de la DGE**
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- **Un représentant du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
- **Bernard Barbier**
Représentant du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle
- **Hocine Ihaddadene**
Représentant du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle

Membres avec voix consultative

- **Pascal Faure**
Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle
- **Bertrand Onillon**
Agent comptable de l'Institut national de la propriété industrielle
- **Hubert Gicquelet**
Contrôleur général économique et financier auprès du Contrôle général économique et financier - ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Le comité de direction
au 13 mars 2025

- **Pascal Faure**
Directeur général
- **Jean-Marc Le Parco**
Directeur général délégué
- **Bertrand Onillon**
Agent comptable
- **Valérie Hochet**
Directrice de la communication
- **Jérémie Fénichel**
Directeur de la propriété industrielle et des entreprises
- **Valérie Baussant**
Directrice du département des brevets
- **Nelson Dos Santos**
Directeur du département des entreprises
- **Marie Roulleaux-Dugage**
Directrice du département des marques, dessins et modèles
- **François-Xavier de Beaufort**
Directeur de l'action économique
- **Paul Perpère**
Directeur du département réseau national
- **Aude Marty**
Responsable du service développement de l'offre clients
- **François-Xavier de Beaufort**
Responsable du service réseau international
- **Anne Dufour**
Directrice des opérations
- **Mostafa Ezzahoui**
Directeur du département des systèmes d'information
- **Joris Reppert**
Directeur du département administratif
- **Florence Galtier**
Directrice juridique et financière
- **Augustin Chaunu**
Responsable du service financier
- **Laurent Mulatier**
Responsable du service contentieux
- **Jean-Philippe Muller**
Responsable du service juridique et international
- **Hafid Brahmi**
Directeur des ressources humaines et du développement social
- **Isabelle Ferreira Vieira**
Responsable du service gestion et rémunération
- **Estelle Gillot**
Responsable du service de l'environnement de travail
- **Tarik Bahnas**
Responsable du service développement RH

Optimiser

Des espaces et des outils repensés pour plus d'agilité

L'évolution du cadre et des outils de travail à l'INPI s'est poursuivie en 2024, pour un fonctionnement toujours aussi performant et adapté au service de ses utilisateurs.



Un nouvel environnement de travail sous la forme de bureaux partagés

Le déploiement très large du télétravail à l'INPI impliquait de revoir l'usage des espaces disponibles. Au siège, à Courbevoie, ils ont été réagencés pour être mieux adaptés aux modes de travail hybride et au dimensionnement des équipes. Ce nouvel environnement de travail a pris la forme de bureaux partagés et standardisés, réservables en ligne sur une application dédiée.

Les nouveaux espaces permettent une grande variété d'usages (possibilité de se réunir pour travailler sur un même projet, cabine de confidentialité, etc...) et des conditions de travail améliorées grâce à un meilleur confort (luminosité, acoustique...) tout en tenant compte des contraintes techniques du bâtiment.



Auditer l'organisation
En 2024, six missions d'audit interne ont été réalisées : trois ont porté sur des audits de processus et de conformité ; trois ont porté sur la sécurité des systèmes d'information, permettant de renforcer la confiance dans les infrastructures et applications informatiques de l'INPI. Il est régulièrement rendu compte des activités de l'audit interne devant le comité d'audit, qui se réunit deux fois par an et rapporte au Conseil d'administration.

Une nouvelle application de gestion du temps

Inscrit dans le troisième axe du COP 2021-2024, la modernisation des outils des fonctions support intégrait une refonte des applications du système d'information des ressources humaines, dont l'application de gestion du temps. Il s'agissait de disposer d'un outil optimisé, permettant de gagner en efficacité et répondant aux besoins actuels des

équipes et des managers. Après une phase d'étude de l'existant, de recueil des besoins et de paramétrage, puis une phase de recette et de formation des administrateurs en 2024, l'outil – Incovar + – a pu être mis en production le 6 janvier 2025, en parallèle d'une période de formation et d'information des managers et des équipes.

Le contentieux des décisions du Directeur général de l'INPI

En 2024, 179 recours ont été formés à l'encontre des décisions du Directeur général de l'INPI. Ce type de contentieux porte très majoritairement sur les marques (90 % des recours). Le contentieux relatif aux oppositions reste majoritaire (61 %) ; les recours en matière de nullité et déchéance restent relativement stables (respectivement 21 % en 2024 contre 22 % en 2023 et 7 % en 2024 contre 9 % en 2023). S'agissant des brevets, le nombre de recours représente 4 % de l'ensemble. Les recours en matière de certificats complémentaires de protection (CCP) se maintiennent (4 % en 2024 contre 5 % en 2023). Sur ce dernier sujet, il convient de relever un volume toujours important de contentieux portés devant la Cour de cassation. Enfin, quatre recours ont été formés contre des décisions d'homologation d'IG en 2024, soit 2 % du contentieux global.

Les informations financières en datavisualisation grâce à My Métriks

L'INPI a choisi de mettre en place My Métriks, le logiciel de visualisation de données budgétaires intégré à PEP (son logiciel de suivi financier et comptable déployé en 2023) pour effectuer son suivi financier. Chaque direction dispose désormais de son propre tableau de bord personnalisé, un véritable outil d'aide à la décision qui permet d'obtenir une vision en temps réel de l'activité grâce à une mise à jour quotidienne. My Métriks permet de naviguer d'un indicateur à un autre très facilement et de visualiser en un seul clic les taux de consommation de chaque budget alloué.



Les nouveaux bureaux de l'INPI à Nantes...



... et à Rouen

Un patrimoine immobilier en constante évolution

Dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, l'INPI s'est engagé dans une optimisation de son parc immobilier. La délégation régionale nantaise auparavant située dans les locaux de la Maison de l'administration nouvelle a déménagé le 25 septembre pour intégrer de nouveaux locaux hébergés par la Direction régionale des affaires culturelles, à Nantes.

Le 8 février, à Rouen, le service des douanes a proposé de mettre à disposition de la délégation normande de l'INPI, dont les locaux étaient devenus trop exigus, de nouveaux bureaux à proximité des services en relation avec les entreprises (procédures douanières et soutien de l'activité économique).

Pérenniser

L'INPI : un employeur responsable

En adéquation avec une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) volontaire, l'INPI poursuit ses actions en faveur de conditions et d'un environnement de travail toujours plus épanouissants, préparant ainsi ses réussites de demain.



Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

L'INPI a organisé des événements interactifs en interne, lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 18 au 24 novembre 2024.

En cette année olympique, les collaborateurs et collaboratrices ont été invité(e)s à participer à un quiz, à un atelier de simulation et à une pièce de théâtre participative autour du handicap et du sport.



Quelques exemples d'actions préconisées par le PMD et déjà mises en œuvre :

- Mise en place de bornes électriques
- Mise en place d'arceaux vélos pour le stationnement des vélos
- Forfait mobilité durable
- Accès gratuit à une plateforme de co-voiturage
- Actions autour de l'entretien et de la conduite à vélo

Adoption d'un plan de mobilité durable

En novembre, l'INPI a adopté son plan de mobilité durable (PMD), un ensemble de mesures visant à optimiser l'efficacité des déplacements liés à son activité, afin de contribuer à la diminution des émissions polluantes et du trafic routier. Certaines d'entre elles sont déjà mises en œuvre, dont un partenariat avec la coopérative La Fabrique des

Cyclistes, pour promouvoir et favoriser les mobilités actives. Ainsi, des ateliers de révision et de réparation de vélos ont été proposés aux collaborateurs et collaboratrices sur les sites de Courbevoie, Lille et Lyon. De plus, des espaces supplémentaires de parking pour les vélos ont été créés à Courbevoie et à Compiègne.

Aller à la rencontre des talents de demain

Comme chaque année, les équipes de l'INPI sont allées à la rencontre d'étudiants en quête d'alternance ou d'un premier emploi, ainsi que de potentiels candidats pour intégrer l'Institut. Elles ont pu faire découvrir les métiers de l'INPI à ces futurs talents.

Le 15 février, l'Institut participait au Forum Rhône-Alpes, un salon de recrutement organisé par l'association étudiante Forum Organisation en partenariat avec six écoles d'ingénieurs de la région.

Les 27 et 28 février, il était à la Job Fair CEIPI, un événement annuel organisé par le Centre d'Études Internationales de la Propriété

Intellectuelle de l'université de Strasbourg à l'attention de ses étudiants.

Le 25 mai, dans le cadre du salon Viva Technology, deux juristes marques de l'INPI ont présenté leur métier au public. Sur le stand, l'équipe en charge des ressources humaines répondait aux questions et recevait les candidatures.

Enfin, le 26 novembre, l'Institut a participé au salon PhD Talent Career Fair 2024, à Paris, le plus grand forum européen de recrutement dédié aux doctorants et docteurs.

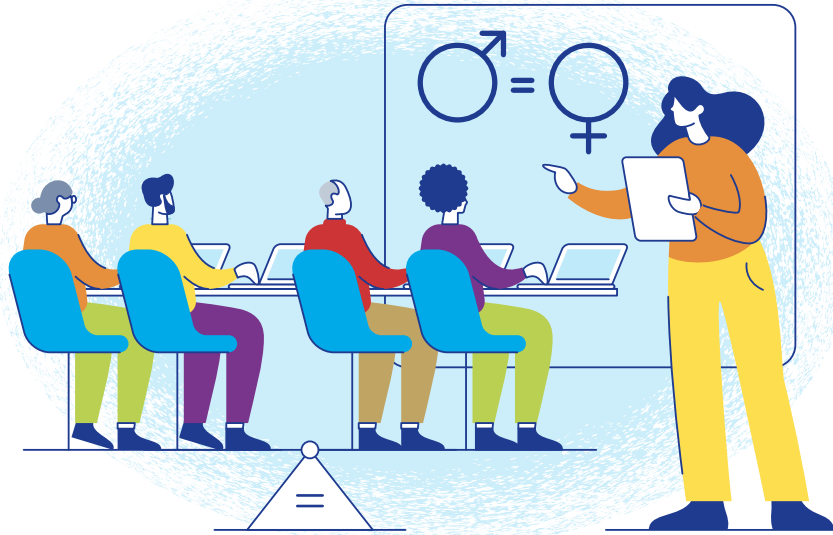
Au total, en 2024, 93 nouveaux collaborateurs de tout âge ont intégré les rangs de l'Institut.

La formation continue des agents de l'INPI

Plusieurs actions de formation interne menées par l'INPI en 2024 s'inscrivent dans la politique RSE de l'institution.

Ainsi, dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'INPI signé en 2022, un nouveau plan de formation sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour 2024-2025 a été mis en œuvre. Il comprend notamment une visioconférence de sensibilisation à destination de tous les agents, mais également une formation à distance obligatoire destinée aux managers.

Par ailleurs, une formation sur les nouveaux modes de management (le management 3.0) a été dispensée auprès des responsables de l'Institut lors du séminaire managers annuel, leur donnant des clés sur l'évolution de leurs pratiques. L'INPI poursuit également sa



politique de sensibilisation à la lutte contre la corruption, avec un programme de formations en e-learning destiné à l'ensemble de ses équipes. Enfin, un programme de formation pour sensibiliser et dispenser les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique a été mis en œuvre auprès de l'ensemble des agents.

Les chiffres clés de la formation des agents en 2024

3 536

jours de formations réalisés

806

collaborateurs(rices) formé(e)s

L’INPI remercie les entreprises et les innovateurs cités, pour leur aimable autorisation à publier leurs témoignages et les reproductions de leurs réalisations afin d’illustrer ce rapport annuel.

Crédits
Tous les visuels sont la propriété de l’INPI sauf :
p. 4 : Maxime Montabord
p. 9, p. 18, p. 19, p. 25, p. 32, p. 34, p. 35, p. 36, p. 37, p. 41, p. 42, p. 44, p. 45 : Jean-Marie Cras
p. 27 : Institut Mines-Télécom
p. 29 : Unifab
p. 40 : Philippe Zamora
p. 43 : Infaco, Adhex, Waga Enegery, Hemerion, Quantum Surgical, Gys,
p. 47 : Solstiss, Marie d’Agen - Association Pierres naturelles Nouvelle-Aquitaine, La Botte Gardiane, Couteau de Laguiole - Coutellerie Honoré Durand, OMYA, Carrières Constant
p. 56, p. 57 : Shutterstock

Conception graphique : [entrecorp](#)

